

ÉCOLE DOCTORALE N° 529
Cultures et Sociétés

ÉTABLISSEMENTS

Université Paris-Est

Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Université Paris-Est Marne-La-Vallée – UPEM

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Claude Perez, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Claude PEREZ, Aix-Marseille Université - AMU

Experts :

- Mme Marion BORDERON, Université de Vienne, Autriche
- Mme Sylvie HENNION, Université de Rennes 1
- M. Jean-Noël ORY, Université de Lorraine
- M. Alexis TADIE, Sorbonne Universités
- Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière - Lyon 2

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN FÉVRIER 2019

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Cultures et sociétés* (ED CS n°529) est une des six écoles doctorales de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Université Paris-Est (UPE).

Cette ComUE compte sept établissements membres : l'Université de Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, des Aménagements et des Réseaux (IFSTTAR), l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique (ESIEE Paris), l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA). On dénombre par ailleurs quinze établissements associés.

Le paysage institutionnel sera très prochainement bouleversé en raison de la création, annoncée pour janvier 2020, de l'Université Gustave Eiffel, au sein de laquelle fusionneront l'UPEM, l'IFSTTAR, l'ESIEE et trois autres établissements (l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, EIVP ; l'École d'Architecture de la Ville et des Territoires à Marne-la-Vallée, EAVT ; l'École nationale des sciences géographiques, ENSG). Dès lors, la diplomation ne se fera plus au sein d'UPE, mais retournera dans les établissements.

Toutefois, il est prévu que la ComUE, quoique non diplômante, continue de porter un collège doctoral, qui aura pour tâche de mettre en œuvre le socle commun de formation, comme le fait actuellement le Département des études doctorales (DED). L'ED CS devrait donc continuer d'en recevoir le bénéfice.

Cette école qui, en 2017-18, comptait 215 doctorants, pour 93 encadrants habilités à diriger des recherches (HDR), a un périmètre thématique très large, recouvrant les domaines suivants : Arts, Communication, Géographie, Histoire, Langues et civilisations étrangères, Langues et civilisations anciennes, Langue et littérature françaises, Philosophie, Sociologie, Sciences de l'éducation, Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). Ce sont ainsi 17 sections du Conseil National des Universités (CNU) qui sont concernées.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED CS est adossée à huit équipes d'accueil (EA), cinq de l'UPEC (EA 3119 CEDITEC : Centre d'Étude des Discours, Images, Textes, Écrits, Communication ; EA 4392 CRHEC : Centre de Recherche en Histoire Européenne Comparée, EA 4395 LIS : Lettres, Idées, Savoirs ; EA 3958 IMAGER : Institut des Mondes Anglophone, Germanique et Roman ; EA 7313 LIRTES : Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Éducatives et des pratiques Sociales) et trois de l'UPEM (EA 3350 ACP : Analyse Comparée des Pouvoirs ; EA 7339 DICEN-IDF : Dispositifs d'Information et de Communication à l'Ère numérique – Paris Île-de-France ; EA 4120 LISAA : Littératures, Savoirs et Arts.)

Le périmètre thématique couvre donc la quasi-totalité du domaine des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines et sociales : il est large, mais il est cohérent. Il est vrai que la philosophie ou la sociologie se retrouvent également dans le périmètre de l'ED 530 (Organisations, marchés, institutions) ou de l'ED 528 (Ville, transports et territoires), portées par le même établissement ; mais ce sont alors d'autres spécialités de ces mêmes disciplines qui sont concernées.

L'ED bénéficie actuellement d'une direction bicéphale : la directrice est issue de l'UPEC, le directeur adjoint de l'UPEM. Les directeurs des différentes EA siègent ès-qualités au conseil et au bureau, ce qui permet de maintenir des liens solides entre l'ED et les équipes qui la composent. On note toutefois que seul l'arrêté de 2006 est cité dans cette partie du dossier d'autoévaluation remis au Hcéres, et que la composition du conseil

n'est que partiellement conforme aux textes actuellement en vigueur (cf. l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat) : il manque un personnel du corps des Bibliothèques, ingénieurs, administratifs et techniques (BIATTS), et l'équilibre prévu entre le nombre de représentants doctorants et membres extérieurs (20 % pour chaque) n'est pas respecté. Par ailleurs, on rappellera que si la présence de collègues étrangers peut être souhaitable, elle n'a rien d'obligatoire : on peut être extérieur sans être étranger.

L'ED dispose d'un bureau pour l'assistante de gestion, d'une salle des thèses et de trois salles réservées à l'usage des doctorants, en cours d'équipement. Elle bénéficie d'un budget stable et conséquent d'environ 43 000 euros, qui sert principalement à financer les missions des doctorants (conjointement avec les EA), les jurys de thèse et les séminaires propres à l'ED.

La communication s'effectue grâce à une liste de diffusion, les messageries électroniques et un site Web qui doit être prochainement refondu. L'école dispose également d'une rubrique *Études doctorales* dans diverses lettres d'information.

Le choix des sujets de thèse est laissé à l'initiative des doctorants et des directeurs de recherche. Lors de l'inscription, la direction contrôle dans la mesure du possible les ressources des postulants, et en particulier des étrangers venus de pays à faible revenu, sans que son rôle puisse aller au-delà d'une mise en garde. Le conseil auditionne tous les candidats à un contrat doctoral ; il procède à un classement qui doit être ensuite approuvé par le Conseil de la Formation doctorale d'UPE. Les contrats sont peu nombreux : entre 4 et 6 pour l'UPEC, de 3 à 5 pour l'UPEM, à quoi s'ajoutent depuis 2015 un financement apporté par le laboratoire d'excellence (LABEX) Futurs Urbains. Toutefois, il est difficile de se faire une idée précise des taux de financement, tant les statistiques fournies sont contradictoires : les chiffres figurant dans le dossier d'autoévaluation du DED (pour 2017-18 : 84 doctorants bénéficiant d'un financement spécifique pour la thèse, 74 salariés, 58 sans aucun financement) sont sans commune mesure avec ceux de l'ED (respectivement : 12, 108, 94).

L'ED organise une Journée et un pot de rentrée ainsi que des journées des doctorants. Ceux-ci, très nombreux au moment de la visite du comité, ont manifesté de manière unanime leur satisfaction pour l'écoute dont ils bénéficient de la part de l'ensemble de l'équipe de direction, et de la responsable administrative, toujours très réactives. Les doctorants étrangers peuvent bénéficier de surcroît des services du Centre EURAXESS créé à l'initiative de la Commission européenne et dont une antenne est installée à l'Université Paris-Est.

Une Charte du doctorat commune à toutes les ED d'UPE a été approuvée par le Conseil d'Administration de la ComUE en octobre 2017 ; la Convention individuelle de formation était en cours d'examen au printemps 2018. Ces deux documents précisent les conditions de suivi et d'encadrement et les engagements réciproques des doctorants et des encadrants.

Pour ce qui est des partenariats scientifiques, ils sont noués d'abord avec les unités de recherche membres de l'ED, qui organisent les comités de suivi de thèse et prennent en charge les formations disciplinaires. Un partenariat a été conclu d'autre part avec le Collège de France, et des interactions existent avec l'Initiative Science, innovation, territoire (I-Site) Future et le LABEX Futurs Urbains via le laboratoire ACP. Certaines des recherches conduites dans les unités de recherche (UR) rencontrent les priorités de la Région, qui a accordé dans le passé quelques contrats doctoraux à l'ED. Enfin, les codirections sont encouragées, et, conformément à la politique d'UPE, les thèses sur travaux ou en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont un objet d'attention.

Les cotutelles sont nombreuses (36 avec 21 pays en 2016-2017) et fonctionnent de façon satisfaisante. La proportion de doctorants étrangers (principalement originaires du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne) est très importante : elle s'établit à plus de 48 %. L'ED a développé ses échanges internationaux en participant à un programme Tempus qui a permis une collaboration avec des ED d'Ukraine et de Géorgie, puis avec le projet Erasmus Mundus Alrakis. L'absence d'un service des relations internationales au sein d'UPE est cependant un obstacle administratif important et regrettable au développement de cette dimension.

L'école entretient des relations étroites avec le Collège doctoral, nommé à l'UPE Département des études doctorales (DED). Ce Département prend en charge, outre le suivi administratif des contrats doctoraux, l'ensemble des formations professionnalisantes et transdisciplinaires. Il prépare par ailleurs des documents communs à l'ensemble des doctorants d'UPE (dont la Charte du doctorat, la Charte de déontologie et le référentiel de compétences), arrête des normes communes, et offre un prix de thèse à chacune des ED.

- **Encadrement et formation des doctorants**

En 2017-18, l'ED CS comptait 215 doctorants. Ceci représente une baisse sensible par rapport à la dernière évaluation par l'AERES, tant en chiffre absolu (275 doctorants en 2012-13) qu'en pourcentage des doctorants d'UPE (16,1 % désormais, contre 18,9 %). Sur la même période, le nombre d'encadrants HDR est passé de 77 à 93, en raison notamment de l'arrivée d'une nouvelle équipe d'accueil multi-tutelles, l'EA 7339, en 2014. Le taux d'encadrement s'établit actuellement à 2,41 doctorants par HDR, avec de fortes variations d'une équipe à l'autre.

Selon les normes fixées par le DED, un même HDR ne peut pas diriger plus de 8 thèses. Cette règle souffre des exceptions dans le cas de certaines disciplines sous-encadrées. L'ED encourage les co-encadrements par des maîtres de conférences non HDR dès lors que la pertinence scientifique de ce choix est avérée. Cette possibilité est perçue comme un moyen d'assurer une formation à l'encadrement, avant l'obtention de l'HDR.

Des comités de suivi ont été mis en place, qui sont à la fois des comités de suivi de thèse et des comités de suivi individuel. Le conseil de l'ED a par ailleurs prévu une structure de conciliation *ad hoc* pour régler les éventuels conflits entre les doctorants et leur directeur. A l'heure actuelle, seuls les doctorants des trois premières années (inscrits après la publication de l'arrêté de 2016) bénéficient des comités de suivi, ce qui n'est pas conforme à l'esprit de l'arrêté. En outre, il est apparu lors de la rencontre du comité avec les doctorants que les modalités de mise en œuvre (en présentiel, par courriel, etc.) pouvaient varier très sensiblement, et ceci en dépit des préconisations de l'ED.

Les doctorants salariés sont autorisés à rédiger leur thèse en six ans. Les thèses trop longues peuvent bénéficier d'une procédure dite de la « porte ouverte » : elle permet aux retardataires de suspendre leur inscription, pour une durée indéterminée, et de la reprendre une fois la rédaction achevée. Cette procédure, validée par le DED, mais non prévue par les textes réglementaires, appelle des réserves de la part du comité.

L'offre de formation, définie par le DED pour tous les doctorants d'UPE, s'établit comme suit : 90 h de formation obligatoire sur 3 ans, sauf pour les doctorants contractuels ayant une mission d'enseignement qui doivent suivre 120 h de formation (dont 60 h consacrées à la pédagogie). Une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique de 3 h, proposée par le DED, est incluse dans ces volumes. Le DED organise et finance la plus grosse part de ces enseignements. L'ED propose cinq séminaires inter EA de 20 h chacun. L'ensemble de ces formations est évalué via le portail Adum.

L'ED organise une journée et un pot de rentrée, ainsi qu'une journée des doctorants au cours de laquelle sont présentées les thèses en cours ; cette présentation est obligatoire pour les bénéficiaires d'un contrat doctoral. Des *Doctoriales* ont été proposées jusqu'en 2016. Des préparations sont assurées en vue du concours *Ma thèse en 180 secondes*.

Un portfolio du doctorant a été mis en place, conformément aux textes en vigueur, ainsi qu'un référentiel de compétences. Un *Supplément au diplôme de doctorat d'UPE* est en cours d'élaboration : il réunira les principales informations sur la thèse, ainsi que sur les activités et les acquis des années de formation.

Les mentions de thèse ont été supprimées depuis 2007. Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport remis au Hcéres, les statistiques ne font pas apparaître une augmentation du nombre de soutenances, qui est revenu en 2017 au niveau de 2013. De même, la durée des thèses, passée de 65 mois en 2014-15 à 74 (soit plus de six ans) en 2017-18 ne va pas en diminuant. Quant au chiffre des abandons, l'amplitude des variations (de 34 à 1 selon les années) conduit à s'interroger sur la fiabilité de cette statistique. Le dispositif de la « porte ouverte », mentionné plus haut risque de masquer ce phénomène, autant ou plus que de lui porter remède. Il suscite du reste parfois de l'insatisfaction chez les doctorants concernés. Par ailleurs, la césure a été utilisée pour apporter une réponse à des difficultés familiales ou autres, ce qui n'est pas le rôle qui lui a été dévolu par le décret du 18 mai 2018.

- **Suivi du parcours professionnel des docteurs**

Le rapport d'autoévaluation remis au Hcéres décrit un certain nombre d'actions, conduites en partenariat avec le DED, afin de valoriser le doctorat et de favoriser les poursuites de carrière dans le secteur privé comme dans le secteur public. Si l'on excepte l'élaboration du référentiel de compétences, il s'agit d'actions de portée circonscrite (conférences) ou qui sont rapportées de manière quelque peu artificielle à l'objectif de valorisation (la diffusion de l'information sur les contrats doctoraux, par exemple).

Le suivi de carrière des docteurs est assuré conjointement par le DED et l'ED qui adressent un questionnaire aux encadrants sur le devenir de leurs ex-doctorants. Toutefois, aucune indication n'est fournie sur le taux de réponse, ni sur les résultats de cette enquête. De manière plus générale, le parcours professionnel des docteurs est très imparfaitement connu. Les résultats d'insertion fournis dans le tableau récapitulatif à la suite du dossier d'autoévaluation sont très incomplets. Ceux de l'enquête ADOC (dont le taux de réponse était de 37 % seulement) portent sur les seuls docteurs 2012. Quant à l'enquête Île-de-France, son taux de réponse (31 %) est encore plus faible, et elle a concerné l'ensemble des docteurs de l'UPE, et non ceux de la seule ED *Cultures et sociétés*. Il est difficile d'exploiter utilement des données aussi parcellaires. Tout au plus peut-on juger vraisemblable qu'une part significative des docteurs étrangers trouve un emploi dans les universités de leur pays d'origine, ainsi que le dossier l'indique. Il n'en va malheureusement pas de même en France, sans, bien sûr, que l'ED puisse être tenue pour responsable de cette situation. On peut retenir toutefois, à ce sujet, l'une des indications du rapport Île-de-France, si incomplet qu'il soit : les docteurs 2012 de l'Université Paris-Est « ont été moins fréquemment recrutés sur des postes dans la recherche académique que l'ensemble des docteurs de cette même année ».

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'école doctorale CS demande un renouvellement à l'identique, en dépit des bouleversements institutionnels qui sont annoncés pour 2020.

Dans ce contexte incertain, l'ED, dont près de la moitié des doctorants sont étrangers, manifeste d'abord l'intention de développer sa dimension internationale en améliorant l'accueil et l'accompagnement des doctorants internationaux, en augmentant la mobilité sortante, et en mettant en place une politique active de recrutement dans des pays-cibles (dont la liste reste à préciser). Elle entend également trouver sa place dans un paysage renouvelé par l'apparition de l'université Gustave Eiffel en participant au projet CIRU (Collège international de recherche en Urbanisme) porté par le LABEX Futurs-Urbains. Elle souhaite encore mettre en place un doctorat Recherche en Création qui concernerait le domaine des arts, la sociologie et l'anthropologie ; professionnaliser davantage ses formations ; dynamiser son site internet ; augmenter le nombre de doctorants financés.

Il semble toutefois improbable que l'organisation d'une journée annuelle de présentation des travaux de thèse suffise à convaincre le secteur privé d'apporter des financements. Quant aux autres mesures annoncées, elles sont sans doute bienvenues ; mais elles paraissent quelque peu éparpillées, et souvent définies de manière assez vague. Tant que leurs modalités de mise en œuvre ne seront pas précisées, ce projet risque d'apparaître comme un catalogue de bonnes intentions.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'école doctorale *Cultures et sociétés*, dont le périmètre est à la fois vaste et cohérent, a su construire avec ses doctorants une relation de confiance dont a chaleureusement témoigné la nombreuse assistance que le comité Hcéres a pu rencontrer lors de sa visite. L'équipe de direction ne mesure pas son temps. Le conseil fonctionne de manière satisfaisante et l'ED vit en bonne intelligence avec les unités de recherche.

L'ED s'est efforcée, sans y parvenir toujours tout à fait, de s'adapter à l'évolution des textes réglementaires. En collaboration avec le DED, elle offre à ses doctorants des formations nombreuses, diverses et adaptées.

Il reste que les données statistiques imprécises et parfois contradictoires ne permettant pas de se faire une idée exacte de la situation et moins encore de savoir ce que deviennent les docteurs de l'ED *Cultures et sociétés* une fois entrés dans la vie active.

Dans un paysage institutionnel qui sera bientôt bouleversé par la création de l'Université Gustave Eiffel, il est difficile à cette école de se projeter dans l'avenir et d'élaborer un projet ambitieux et réellement novateur. Celui qui est présenté juxtapose des mesures globalement bienvenues, mais d'ampleur inégale et d'une efficacité parfois incertaine.

- **Points forts**

- Fort sentiment d'appartenance à l'ED chez des doctorants qui se montrent très satisfaits du fonctionnement de l'école.
- Forte implication de la directrice et du directeur-adjoint ainsi que de l'assistante de gestion administrative.
- Bonne réactivité du conseil de l'école.
- Budget élevé qui permet notamment un financement satisfaisant des mobilités étudiantes, en bonne intelligence avec les unités de recherche.

- **Points faibles**

- Des données statistiques insuffisantes, voire très insuffisantes et parfois contradictoires, tant sur les financements que sur les poursuites de carrière.
- Des pratiques non conformes aux textes en vigueur sur plusieurs points (composition du conseil ; modalités de mise en œuvre des césures, d'ailleurs trop nombreuses ; politique de la « porte ouverte »).
- Des comités de suivi qui ne concernent pas tous les doctorants, et dont le déroulement n'est pas parfaitement harmonisé à l'intérieur de l'ED.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Il serait nécessaire d'améliorer l'ensemble du suivi statistique et de l'analyse des indicateurs de pilotage de l'ED (taux de financement, taux d'abandon, taux et qualité de l'insertion professionnelle des docteurs, etc.). Cette recommandation s'applique également à l'établissement, qui pourrait notamment mettre en place un service dédié au suivi de l'insertion professionnelle des docteurs.

Il conviendrait également de veiller à une plus rigoureuse conformité des pratiques avec les textes en vigueur.

Par ailleurs, il serait utile de poursuivre la diversification des sources de financement et d'accentuer les actions visant à favoriser la future insertion professionnelle des doctorants, par exemple en développant un réseau d'alumni, et en recourant aux jeunes docteurs pour informer leurs successeurs sur l'après-thèse et les y préparer.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'instabilité institutionnelle de ces dernières années a manifestement entravé la projection de l'école doctorale dans l'avenir.

Il conviendrait que l'établissement permette à l'ED de bénéficier de l'appui d'un service des Relations internationales au niveau du collège doctoral et lui donne les moyens d'effectuer, grâce à un service commun, un véritable suivi de l'insertion professionnelle de ses docteurs.

Il serait par ailleurs très souhaitable d'augmenter le nombre de contrats doctoraux destinés à cette école.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

**OBSERVATIONS SUR LES RAPPORTS D'ÉVALUATION
DES ECOLES DOCTORALES D'UNIVERSITE PARIS-EST**

PREAMBULE

Université Paris-Est dans son ensemble, notamment les directions du Département des études doctorales et de chaque École doctorale, remercie chaleureusement les comités d'évaluation et le HCéres pour le travail considérable qui a été réalisé, la bienveillance dont ont fait preuve les experts lors des discussions, le caractère constructif des échanges, ainsi que la finesse des analyses. Dans leur globalité, les conclusions des rapports reflètent fidèlement le travail accompli lors du dernier quinquennat, les avancées réalisées et ce qu'il reste à entreprendre.

Ce document présente dans sa première partie les observations générales relatives à la politique doctorale du site de Paris-Est, qui font écho à des analyses des comités transversales aux différents rapports. La seconde partie détaille les observations supplémentaires ajoutées spécifiquement par chaque direction d'école doctorale.

OBSERVATIONS GENERALES

Celles-ci sont de deux ordres. Les premières portent sur la Communauté d'Université et d'Établissements (ComUE) Université Paris-Est (UPE). Les secondes concernent son Département des Etudes Doctorales (DED).

1) Observations sur la Comue UPE

Les deux comités Hceres ont présenté les changements institutionnels à venir dans la période 2020-2024 comme constitutifs d'un risque, spécialement en raison du retour de l'inscription des doctorants et de la diplomation du doctorat dans les établissements. Des questions ont été posées sur le devenir de la Comue et du DED.

Ces changements ont été anticipés de longue date. Comme indiqué dans l'un des rapports (celui de l'ED CS), les établissements du site Paris-Est se sont entendus dès l'été 2018 sur des axes stratégiques clairs,

rappelant l'importance des acquis de l'expérience sur le doctorat et la nécessité de conserver une structure transverse, tel le DED. Ces axes stratégiques précisent également les missions du DED pour les années à venir, soit, notamment, définir et mettre en œuvre le socle commun de formation doctorale, ainsi que coordonner et réaliser de grands projets transverses portant sur le doctorat. Depuis le début du mois de janvier, et selon un calendrier communiqué aux comités de visite lors de leurs venues sur le site de Paris-Est, deux groupes de travail réunissant l'ensemble de la communauté instruisent les conséquences académiques et administratives du retour de l'inscription et de la diplomation dans les établissements, qu'il s'agisse de la ComUE ou des ED. Leurs conclusions seront présentées au conseil des membres au printemps, puis au conseil d'administration en juillet. Parallèlement et de manière coordonnée, un groupe de travail instruit les questions relatives aux futurs statuts de la ComUE, qui seront également présentés au conseil d'administration en juillet.

Dans leurs rapports, les comités ont par ailleurs insisté, à juste titre, sur les relations du Département des Etudes Doctorales avec les ED. Cependant, ils ont parfois omis de citer le Conseil de la Formation Doctorale (CFD) ou l'ont confondu avec le DED, en attribuant à ce dernier certaines de ses missions et attributions. Les missions respectives du CFD, qui est une instance du regroupement fédéré par la ComUE, et du DED, qui est une structure administrative de l'établissement UPE, sont décrites et précisées dans le rapport d'autoévaluation du DED.

Les deux comités ont en outre insisté sur l'importance de constituer au sein d'UPE un service des relations internationales, ainsi qu'un service de gestion et médiation des conflits. S'agissant des relations internationales, UPE tient à rappeler que les établissements ont entendu ne pas déléguer cette compétence à la ComUE. Et si la question s'était posée de mettre en place un appui international au DED et aux ED, elle devient caduque en raison du retour à la diplomation dans les établissements : sauf à ce que les établissements, revenant sur leur position, délèguent des compétences en la matière à la ComUE à compter de 2020, il reviendra aux ED de se tourner vers les services dédiés dans les établissements concernés. S'agissant du règlement des conflits concernant le doctorat, UPE a jusqu'à maintenant géré ces dossiers au cas par cas, en mobilisant la direction du DED, le service juridique d'UPE, voire dans certains cas la présidence d'UPE. L'approfondissement et la formalisation d'une politique sur ce sujet restent à mener, en cohérence avec la perspective du retour de l'inscription et de la diplomation dans les établissements.

Tous les rapports mentionnent la nécessité de revoir les sites web du DED et des ED, avec des traductions en anglais. Il est en effet indispensable de se doter des moyens correspondant à l'ambition du site de Paris-Est et d'améliorer l'attractivité du doctorat à l'international. Un important travail de refonte et de

traduction des sites a été mené par le service communication d'UPE au cours de l'automne-hiver 2018-2019, en collaboration étroite avec le DED et les ED. Les nouveaux sites devraient être opérationnels avant la fin du premier semestre 2019.

Le rapport de l'ED OMI insiste sur la nécessité d'impliquer davantage les directions des ED dans les décisions concernant le doctorat. Le DED tient à rappeler que tous les travaux et projets sur le doctorat sont menés en collaboration étroite entre le DED et les ED, dans une recherche permanente du consensus. Dès lors que ce principe n'est pas contesté, l'enjeu de cette recommandation relève des modalités de sa mise en œuvre sur certaines questions (par exemple, l'évolution du socle de formation) que le DED va s'attacher à améliorer. La même recommandation a d'ailleurs été déjà formulée par les groupes de travail internes qui sont consacrés à l'évolution du doctorat.

Enfin, le rapport de l'ED VTT souligne qu'UPE devrait davantage reconnaître l'investissement des directions des ED et du DED, notamment au moyen des décharges proposées. Ce sujet a fait l'objet d'un échange au sein du Conseil des membres il y a un an environ : la pertinence de la question a été reconnue (voir notamment le rapport d'autoévaluation) et une évolution du dispositif sera présentée à l'occasion de la discussion sur le modèle économique de la ComUE pour la prochaine période quinquennale, prévue dans les prochaines semaines. Rappelons que, depuis deux ans et sans augmenter le total des contributions des établissements, les moyens affectés à la formation doctorale ont été accrus de 23% (V. rapport d'autoévaluation de la coordination territoriale, p. 40 – accessible sur le site d'UPE).

2) Observations sur le DED

Le comité SHS a mis l'accent sur la politique UPE dite de la « porte ouverte », qui, depuis 2016, n'est plus conforme aux textes en vigueur. Il faut préciser que les cas sont très rares, et que l'objectif poursuivi était d'avoir une attitude ouverte vis-à-vis de quelques doctorants qui, pour des raisons diverses, tardent à voir aboutir leur projet de thèse. UPE est bien entendu sensible à l'argument du comité qui indique qu'étant non réinscrits, ces doctorants n'ont plus accès aux moyens qui supposent une inscription préalable (données, bibliothèques, etc.), et sont donc pénalisés pour poursuivre leurs travaux de recherche. Il y a lieu d'indiquer que dans le cadre d'une réunion récente (au début du mois d'avril 2019), le DED et les ED sont arrivés à un consensus permettant une meilleure gestion de ces dossiers dans le respect des textes en vigueur.

Deux remarques très pertinentes ont été émises par les comités SHS et STS au sujet des Comités de Suivi Individuel (CSI) mis en place à UPE. Le comité SHS s'est étonné de les voir instaurés uniquement à partir de la cohorte 2017-2018, alors que ce sont sans doute les doctorants qui s'inscrivent en 5ème ou 6ème année de thèse qui en ont le plus besoin : des CSI seront systématiquement mis en place pour les

doctorants commençant leur 6ème année de thèse dès la rentrée 2019. Rappelons, au demeurant, que la création des CSI a été proposée à partir de la cohorte 2017-2018 pour des raisons d'organisation et que les réunions obligatoires en fin de seconde année de thèse sont programmées au cours du printemps 2019. Par ailleurs, si les comités se sont inquiétés de l'hétérogénéité de composition et de fonctionnement de ces CSI sur le site de Paris-Est (notamment pour certaines ED ayant fortement délégué leur organisation aux Unités de Recherche), un premier bilan et un retour d'expérience relatif à cette cohorte seront prochainement faits par le DED et les ED, l'idée étant d'harmoniser les pratiques.

Le comité SHS note qu'il est fait une mauvaise utilisation de la césure sur le site d'UPE, en particulier au regard du décret du 18 mai 2018. Au-delà d'une présentation qui a pu être maladroite, des demandes de césure pour des raisons personnelles impactant et perturbant directement le travail de thèse ou pour des raisons professionnelles, notamment pour les salariés, peuvent être entendues et acceptées. De telles demandes sont traitées au cas par cas.

Les comités SHS et STS ont relevé que deux procédures de l'arrêté de mai 2016 n'étaient toujours pas mises en place à UPE : la Convention Individuelle de Formation (CIF) et le Portfolio. Le DED tient à souligner que c'est d'un commun accord avec les ED qu'il a été décidé de mettre d'abord en œuvre les CSI pour la cohorte 2017-2018, et de déployer ensuite la CIF et le Portfolio. Après de nombreux échanges entre DED et ED, le consensus a été obtenu sur les procédures et sur les documents qui devraient être mis en place et être opérationnels à la rentrée 2019.

Les comités SHS et STS ont indiqué dans leurs rapports l'absence de formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique à UPE. Il y a là sans doute une question de définition de la période de référence, puisqu'une formation de 6 heures (en présentiel) a été mise en place et a été suivie pour la première fois par tous les primo-entrants au cours du premier trimestre 2019. Cette formation pourrait être ouverte à tous les doctorants dès la rentrée 2019.

De leurs échanges avec les doctorants, les comités ont relevé deux points qui sont de véritables pistes d'amélioration du socle de formation transversale. D'une part, les doctorants ont souligné que ces formations transverses n'étaient parfois pas adaptées à leurs besoins. Associer les doctorants, mais aussi les directions des Unités de Recherche, en plus des directions des ED, aux nécessaires évolutions du catalogue des formations transverses est une idée essentielle, qui sera suivie par le DED. D'autre part, il est ressorti des mêmes échanges que les doctorants connaissaient mal leurs devoirs en termes de formation obligatoire. Si de nombreuses informations et messages sont transmis lors des journées de rentrée, le DED doit plus et mieux communiquer en la matière, ainsi que sur ses activités et missions en général.

Le comité STS a souligné l'importance de former et sensibiliser les nouveaux HDR à la mission d'encadrement des doctorants, notamment dans un contexte d'évolution forte au niveau national. Ce sujet est débattu au sein du Réseau National des Collèges Doctoraux, et des retours d'expériences sur d'autres sites ont été présentés. Dans son projet, le DED a prévu d'instaurer une « formation » de ce type pour les nouveaux HDR, en l'ouvrant à tout encadrant qui souhaiterait la suivre (V. rapport d'autoévaluation du DED, p. 48).

Le comité SHS principalement a souligné des problèmes de cohérence et de concordance entre les données affichées dans les rapports des ED et celles présentées dans le rapport du DED. Il est possible que les extractions n'aient pas été effectuées selon les mêmes règles, ou avec les mêmes critères. C'est un important sujet, plus généralement lié à la fiabilité de la base ADUM de données et de gestion du doctorat. Des recrutements ont été effectués au DED, et une nouvelle organisation a été définie, pour suivre et mettre à jour au plus près la base ADUM, en collaboration étroite avec les ED, afin de rendre cette base la plus fiable possible.

Les comités HCéres ont tous relevé la faiblesse des taux de réponse aux enquêtes sur le suivi des docteurs en général. Le DED a effectivement participé à des enquêtes, avec des outils mis à disposition : le problème rencontré est la difficulté de garder un contact avec ces jeunes docteurs, les relances s'avérant souvent vaines. Le DED tient à souligner aussi que des taux de réponse ont été assez bas car certaines ED (par exemple l'ED MSTIC) ont décidé de ne pas participer aux enquêtes proposées par le DED pour mener directement leurs enquêtes auprès de leurs jeunes docteurs. Une mobilisation et une action synergique du DED et des ED permettront prochainement d'avoir un meilleur retour sur le devenir des docteurs d'Université Paris-Est, grâce au nouvel outil mis en place par le ministère (enquête IPDoc). Le DED note au surplus que même si certains taux de réponse ont été relativement faibles pour certaines enquêtes, ils ne sont pas anormalement plus faibles que pour d'autres ComUE, et que les résultats de ces enquêtes restent intéressants quant aux parcours professionnels des docteurs UPE (comme c'est le cas des enquêtes Adoc Talent sur les cohortes 2012, 2013 et 2014 à 1 an, 3 ans ou 5 ans).

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES A L'ECOLE DOCTORALE

Ecole Doctorale N°529 « Cultures et Sociétés (CS) »

L'École Doctorale « Cultures et Sociétés » tient à remercier le comité de visite d'experts du HCÉRES pour le regard qu'il a porté sur l'activité scientifique de l'ED, la qualité de son encadrement, l'implication de son équipe de direction, et surtout le sentiment d'appartenance et la grande satisfaction des doctorants, doctorantes et jeunes docteurs et docteuses, critères fondamentaux à ses yeux dans le contexte local et politique.

Observations spécifiques par critère :

L'ED prend bonne note des remarques faites par le comité au sujet de la composition du conseil et va y remédier rapidement (BIATTS, équilibre entre doctorants et membres extérieurs).

Concernant les comités de suivi, la décision de ne pas appliquer de manière rétroactive l'arrêté de 2016 a été prise par le DED et approuvée par les ED en conseil : il a semblé devant les difficultés de mise en place que l'efficacité était à ce prix, assortie d'une relative souplesse des modalités de mise en œuvre fortement demandée par les collègues. L'ED remercie le comité d'avoir souligné que l'ED en lien avec le DED œuvrait néanmoins à l'application des nouveaux cadres réglementaires (Comité de suivi, CIF, portfolio, référentiel de compétences, charte de déontologie, Supplément au diplôme de doctorat, etc.) même si des améliorations doivent encore être apportées.

Concernant le suivi du parcours professionnel des docteurs, nous sommes conscients en dépit des récentes enquêtes que les données chiffrées doivent être améliorées. Si certains taux de réponse sont faibles (voir la première partie), l'ED s'appuie sur d'autres enquêtes dont le dossier fait état et dont le taux de réponse est satisfaisant ou très satisfaisant :

- « Emploi des Docteurs 2013 - ED 529 » (taux de réponse : 81%),
- « Enquête IDF sur la poursuite de carrière des docteurs récemment diplômés » (taux de réponse : 70%),
- « Enquête Emploi 2013 » (taux de réponse : 72% d'accès et 90 % de complétion).

Au sujet des emplois des docteurs après thèse, le comité a repris l'une des indications du rapport Île-de-France, « si incomplet qu'il soit », selon laquelle les docteurs 2012 de l'Université Paris-Est « ont été moins fréquemment recrutés sur des postes dans la recherche académique que l'ensemble des docteurs de cette même année ».

Or, sur le plan de l'emploi des docteurs, la différence des débouchés entre la France et l'international est soulignée dans la partie « Projet » du dossier d'évaluation. Il ne s'agit donc pas d'une information dont l'ED n'aurait pas disposé et qui n'aurait pas été prise en compte. C'est en réalité à partir de cet état de faits que la partie « Projet » propose une série de mesures visant l'emploi en France (meilleure connaissance du milieu académique, entretiens blancs CNU, etc.).

Au surplus, la citation du rapport Île-de-France peut être complétée de résultats plus positifs pour UPE et en 2013 tels que :

- En emploi : 83% (89 % pour l'ensemble des docteurs IDF)
- Plus-value des compétences des docteurs : 81% (88 % pour l'ensemble des docteurs IDF)
- Satisfaction des docteurs : 28% (très satisfaits) + 53 % (satisfaits) ; (respectivement 29% et 51% pour l'ensemble des docteurs IDF).

Observations spécifiques sur l'autoévaluation et le projet :

Concernant l'évolution institutionnelle, la direction de l'ED CS sait gré au comité de visite d'experts du HCÉRES de l'avoir prise en compte dans son évaluation du projet de l'ED. Cependant, le contexte est moins « incertain » (p. 6) que transitionnel. La création effective de l'Université Gustave Eiffel en janvier 2020 et les reconfigurations conséquentes (retour à la diplomation dans les établissements, maintien de la formation transversale doctorale au DED) sont planifiées et annoncées, notamment dans le document « Axes stratégiques 2020-2024 à Université Paris-Est) reproduit en partie au début du dossier d'évaluation (partie « Projet », pp. 41-42).

Concernant la politique active de recrutement dans des pays cibles, et comme le précise le dossier à la page 42, la liste sera constituée à partir des pays avec lesquels l'ED a des liens privilégiés (comme le Maghreb et l'Afrique sub-saharienne), soit dans le cadre des co-tutelles, soit dans celui de partenariats

scientifiques existants ou à venir (le projet de CIRU porté par le Labex Futurs-Urbains prévoit ainsi de développer ses liens avec l'Asie).

Concernant les EUR avec lesquelles l'ED prévoit de collaborer, le rapport mentionne le projet CIRU porté par le Labex Futurs-Urbains. Cependant, à l'occasion de la visite du comité, lors de la présentation orale des activités de l'ED et de l'entretien, l'ED a précisé son souhait de s'associer pareillement aux autres projets relevant de son périmètre disciplinaire (et qui avaient été finalisés ultérieurement au dépôt du dossier) : EUR « Francophonie et plurilinguisme » (UPEC) ; EUR « Transformations environnementales et justice sociale ».

Concernant le Projet de l'ED, et comme cela a été précisé à l'occasion de la visite du comité lors de la présentation orale des activités de l'ED et de l'entretien, il est établi à partir de l'existant. Sa faisabilité est bien sûr subordonnée aux évolutions institutionnelles, locales et nationales, et au cadrage budgétaire. En cela, il n'est pas déraisonnable qu'il relève de la projection et non de la programmation.

Observations spécifiques sur les recommandations :

Enfin, l'ED « Cultures et Sociétés » remercie le comité des recommandations d'avoir recommandé la création d'un service de relations internationales UPE et un volant supérieur de contrats doctoraux, ce dernier point semblant d'ores et déjà entendu par l'UPEC et l'UPEM.

Champs-sur-Marne, le 2 mai 2019

Philippe Tchamitchian,

Président d'Université Paris-Est